

L'usage de chanter dans l'église des cantiques en langue vulgaire se lie étroitement à l'ancienne coutume de chanter des cantiques appelés *Noëls*, et ces singulières paraphrases auxquelles on donna le nom d'*épîtres farcies*. Il est certain que ces dernières furent imaginées, ainsi que l'observe le savant abbé Lebeuf, «pour *désennuyer* le peuple à certaines fêtes, et lui faire retenir en français, par le moyen du chant, l'histoire du martyr des saints ou de pieuses pensées. Il fallait user de cet expédient dans des siècles où l'impression n'étant pas encore trouvée, les livres étaient très-rare. Elle venait cependant de l'ancien usage des églises des Gaules de faire lire à la messe les actes des saints. Cela était tout commun en France avant le IX^e siècle; mais le latin était encore suffisamment entendu par les anciennes familles gauloises. L'usage des cantiques vulgaires qui se chantent en bien des provinces, la nuit de Noël, dans les églises... prit aussi son origine environ dans le temps où le peuple cessa d'entendre le latin¹.»

Évidemment, lorsque le peuple ne comprit plus la langue latine, conservée dans la liturgie pour la majesté du culte public, lorsqu'il n'avait pas encore à sa disposition des livres imprimés, il eût été privé de tout intermédiaire entre le prêtre et lui, il eût bientôt perdu le sens des mystères, des doctrines de l'Église, et fût resté étranger à l'histoire des saints qu'elle honore, si quelques-unes des pièces liturgiques, telles que la prose, la séquence, les actes des saints, n'avaient été, avec l'épître, remplacés quelquefois, du consentement des évêques, par des poésies en langue vulgaire, destinées à les reproduire pour l'instruction et l'édification des fidèles. C'est à cette sage tolérance qu'il faut attribuer d'abord l'usage de l'épître farcie, puis celle des noëls, puis enfin celle du cantique populaire, dont l'influence fut considérable, dans les temps d'ignorance, pour l'enseignement religieux des populations.

Mais ces noëls, comme ces cantiques populaires, ont, de tout temps, pour la plupart; emprunté leurs mélodies aux airs profanes en vogue. Une piété scrupuleuse, nous ne le nions pas, a pu s'alarmer parfois d'un pareil changement de destination. Néanmoins, il faut le reconnaître, cet usage, outre qu'il facilitait beaucoup l'exécution des cantiques, avait pour avantage de sanctifier des cantilènes dont on avait pu faire un mauvais emploi, comme aussi de perpétuer des airs pleins de charme et de naïveté qui, sans ce secours, seraient perdus depuis longtemps pour l'artiste, et que l'amateur curieux aurait beaucoup de peine à déterrer parmi les œuvres oubliées dont ils faisaient jadis partie. Quoi qu'il en soit, l'usage est constant, et l'auteur que nous citons tout-à-l'heure le constate d'une manière péremptoire: «Les chants de noëls (les anciens), supposé, dit-il, qu'ils ressemblaient par leur mouvement à ceux que l'on connaît depuis deux ou trois cents ans, n'étaient pas dans le genre du chant grégorien, appelé plain-chant, mais dans le genre que nous appelons aujourd'hui musique ou *airs de vaudeville*².»

¹ *Traité sur le chant ecclésiastique*. Loc. cit.

² *Traité sur le chant ecclésiastique*, par l'abbé Lebeuf. Paris, 1741, in-12, p. 119 et 120.

Il y a donc toujours eu, pour les chansons spirituelles, de même que pour les chansons profanes, une musique populaire, libre dans ses allures, qui relevait plus de l'instinct que des règles, qui n'était pas l'art enseigné dans les écoles et les psallètes [psalètes], et absolument distincte du chant ecclésiastique.

C'est pourquoi l'on doit approuver, au nom de la religion et de l'art même, l'éditeur zélé qui a eu l'idée heureuse de réunir en un recueil spécial les cantiques usités dans les exercices du catéchisme. Il a fait preuve d'intelligence et de goût en confiant cette publication à un maître consommé comme M. Dietsch, et que, de plus, l'on peut considérer comme le musicien le plus au fait des convenances liturgiques. Transcrire ces cantiques dans le diapason ordinaire des voix d'enfants, les mettre à deux parties, éviter les transitions forcées et les harmonies ambitieuses ou compliquées, ne pas s'écarter d'une modulation naturelle et correcte, couper court de cette manière aux arrangements maladroits de certains choristes, ajuster les paroles de manière que les lois de la prosodie, le plus souvent si outrageusement violées, soient toujours observées; telle a été la tâche, facile pour lui, mais non moins utile pour tous, que M. Dietsch a eu à remplir.

Ce peu de mots doit suffire pour justifier l'idée de cette publication et pour en faire apprécier le but. Ce but est de ramener le chant des cantiques à l'unité, à la régularité, à une expression douce et conforme aux sentiments pieux qui les ont inspirés. Ce but est celui que toutes les églises, que tous les ordres religieux se proposaient autrefois; que saint Grégoire, saint Oddon de Cluny, Gerson, le cardinal Bona, recommandaient aux enfants. C'est le but que les statuts de l'ordre de Cîteaux avaient sanctionné par ces paroles: *Simul cantemus, simul pausemus, semper auscultando. Chantons ensemble, arrêtons-nous ensemble, nous écoutant toujours les uns les autres.*

Tous les règles d'une bonne exécution sont là.

LA FRANCE MUSICALE, 24 mars 1851, p. 93

Journal Title: LA FRANCE MUSICALE
Journal Subtitle: None
Day of Week: Sunday
Calendar Date: 24 MARS 1851
Printed Date Correct: Yes
Volume Number: QUINZIÈME ANNÉE
Year: 15
Series:
Pagination: 93
Issue: 12
Title of Article: CANTIQUES
Subtitle of Article: Arrangés pour 2 voix égales, par L. DIETSCH.
Signature: J. D'ORTIGUE.
Pseudonym:
Author: Joseph d'Ortigue
Layout: Internal main text
Cross-reference: